

Renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public de l'adresse de la société populaire du département de la Haute-Garonne qui remercie pour le décret rendu contre Dario, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public de l'adresse de la société populaire du département de la Haute-Garonne qui remercie pour le décret rendu contre Dario, lors de la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23300_t1_0016_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021

22

Le maire de Castelnau annonce qu'il a envoyé au district de Castelnau-Brassac, département du Tarn, les offrandes suivantes, faites par la commune, 34 draps de lit, quelques harnois de chevaux, 15 livres de plomb, 30 livres d'étain, 15 livres de corde ou environ, et les ornemens de deux églises;

Au département, 2 500 livres de métal en 4 cloches, 120 livres de fer pour baïonnettes.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

23

Le comité de surveillance de la commune de Brion-du-Gard, département du Gard, écrit qu'il a mis à l'ordre du jour une haine implacable à tous les ennemis de la République, et il jure le dévouement le plus ardent à la Montagne, et guerre éternelle aux conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brion du Gard, 8 mess. II] (3)

« Représentants,

Les tyrans et leurs vils suppôts ont mis le crime et l'assassinat à l'ordre du jour, vous y avés mis la justice, la vertu, et la probité, et nous nous y avons mis une haine implacable à tous vos ennemis, qui sont aussi les nôtres.

Dévouement le plus ardent à la Montagne, et Guerre Eternelle aux conspirateurs et aux traîtres ».

MEJANET, BENOIT fils, L. VALETTE,
SABATIER (présid.)
[et 3 signatures illisibles]

24

Les administrateurs et l'agent national près le district de Caen, département du Calvados, annoncent l'envoi à la monnaie de Paris de 1600 m. 3 onces 2 gros d'étoffes d'or et d'argent, de 919 m. 6 onces de galon or et argent, et enfin 5 marcs 5 onces de crochets en argent, provenant des chappes et autres dépouilles de l'ancien culte. Ils invitent la Convention à continuer ses travaux.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (4).

(1) P.V., XLI, 117. Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl^t).
(2) P.V., XLI, 118.
(3) C 308, pl. 1199, p. 27.
(4) P.V., XLI, 118. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t).

25

Le citoyen Pavôt, de Paris, section de Châlier, rue du Petit-Pont, félicite la Convention nationale d'avoir consacré la fête du 20 prairial dernier à l'être suprême et à l'immortalité de l'ame, lui fait part des qualités qu'il auroit désiré qu'on exigeât des citoyens et citoyennes pour être admis dans le cortège de la fête, et lui adresse quelques exemplaires d'une romance en l'honneur du jeune Barra, composée par le citoyen Coupigny, employé aux bureaux de la marine, et dont la section de Beaurepaire a fait imprimer 1 000 exemplaires, pour être envoyés aux sections, aux sociétés populaires et aux journalistes.

Mention au Procès-verbal, et renvoi aux comités d'instruction publique (1)

26

La société populaire du département de Haute-Garonne rend grâces à la Convention nationale du décret qu'elle a rendu au sujet de l'ex-suppléant Dario. Elle dit que les chefs de la conspiration, dont Dario n'étoit que l'agent, respirent dans les murs de Paris, et cherchent à s'y faire un appui de quelque nouvelle faction.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (2).

27

L'agent national près l'administration du district de Montargis, département du Loiret, instruit la Convention de l'entière exécution des lois relatives aux secours accordés aux défenseurs de la patrie et à leurs familles indigentes; à l'établissement des instituteurs et institutrices; que les salaires de ces fonctionnaires leur sont payés, et qu'enfin les biens nationaux se vendent avec succès.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et des domaines nationaux (3).

28

L'agent national près le district de Montpellier, département de l'Hérault, instruit la Convention de l'activité avec laquelle se fabrique le salpêtre dans son arrondissement, et

(1) P.V., XLI, 118.
(2) P.V., XLI, 119. Voir Arch. parl., T. XCI, séance du 23 prair., n° 58 et annexe I.
(3) P.V., XLI, 119. Bⁱⁿ, 22 mess.; Débats, n° 659.